

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

Date de la convocation  
2 février 2021

Numéro de la délibération  
21-02

Objet de la Délibération  
PLU de Mézières-lez-Cléry

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 15 février 2021  
Et publication ou notification  
Le 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf février à dix-huit heures,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué le deux février deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Olivier BAILLON (Boulay-les-Barres), Saïd BALAH (Bricy), Patricia CHEVALIER (Suppléante de Muriel BATAILLE - Tournois), Jean-Michel BORDIER (RUAN), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Catherine GRISSELLES (Villeneuve-sur-Cosnie), Bertrand GUILLON (Boulay-les-Barres), Sylvain HODEAU (Saint-Pérvy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Damien MOREAU (Lion-en-Beauce), Denis PELÉ (Saint-Pérvy-la-Colombe), Yves PINSARD (Bucy-St-Liphard), Sébastien ROJO (Patay), Alexandre THIBAudeau (Suppléant de Martial SAVOURE-LEJEUNE), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Grégory GONET (Messas), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), David CAMUS (Suppléant de Elisabeth MANCHEC - Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Jacques MESAS (Beaugency), Florence NAIZOT (Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villerman), Jean-Yves GUINARD (Suppléant de Laurent SIMONNET - Meung-sur-Loire), Daniel THOUVENIN (Villorceau).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Laurent SEGANTI (Trinay).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Catherine AUBERT (Le Bardon), Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Françoise ADRIEN (Villorceau),

Ainsi que : Fanny PIDOUX (Conseillère régionale référente)

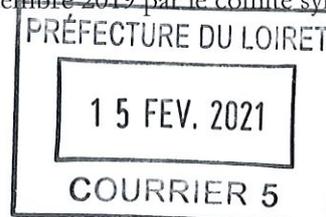
**Vu** l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme,

**Vu** les articles L 153-16, L 153-17 et R. 153-4 du code de l'urbanisme,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2013 portant délimitation du Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Pays Loire Beauce,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Chaingy du 26 février 2013 engageant une procédure de révision de son PLU et celles du Conseil municipal du 31 janvier 2017 et du 30 mars 2017 précisant les objectifs du PLU,

**Vu** le projet de SCoT arrêté le 4 septembre 2019 par le comité syndical du PETR Pays Loire Beauce,



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

Date de la convocation  
2 février 2021

Numéro de la délibération  
21-02

Objet de la Délibération

PLU de Mézières-lez-Cléry

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 15 février 2021

Et publication ou notification

Le 18 février 2021

Vu la délibération n°19-30 du 14 novembre 2019 portant suspension de la consultation des personnes publiques associées (PPA) dans le cadre du SCoT,

Vu le projet de modification simplifié du PLU de Mézières-lez-Cléry

Considérant la demande de la commune de Mézières-lez-Cléry,

Considérant le courrier des services de l'Etat reçu au PETR Pays Loire Beauce le 4 janvier 2021 souhaitant recevoir un avis sur la demande de dérogation à la règle de l'urbanisation limitée demandée par Mézières-lez-Cléry,

Considérant le projet de modification,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'émettre un avis favorable sans réserve sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mézières-lez-Cléry,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (MOINS DEUX ABSTENTIONS)

Certifié conforme au Registre des délibérations,  
Le Président du  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER

